

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****DB\_240321\_015****EDUCATION - SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES  
POUR L'ORGANISATION DE SORTIES A LA JOURNEE**

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	27
Votants	32
Pouvoir(s)	5
Absent(s)	3

Séance du 21 mars 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 15 mars 2024

Président : M. Vincent CHRQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :

Vincent CHRQUI, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :

Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GIRARD, pouvoir à Laurent CAMPO, Dorian MAILLET, pouvoir à Aurélien LEPRETRE, Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH, Isabelle RENARD, pouvoir à Kévin DOREL, Anne CROUZIER, pouvoir à Damien PERRARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que les écoles organisent des sorties scolaires à la journée. Ces sorties sont financées par les coopératives de chaque école qui sollicitent une aide complémentaire de la Ville.

Le montant de la participation proposée pour chaque école tient compte du nombre d'élèves concernés, de sa localisation en Réseau d'Education Prioritaire et des éventuels autres financements pour des classes de découverte.

Les dossiers de demandes de subvention ont été transmis par les directions des écoles en octobre 2023 pour des sorties scolaires aux deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2023 / 2024.

Dans une démarche de simplification, il a été décidé d'intégrer le coût du transport dans la

participation par élève. Ainsi, le montant proposé est de 13 € par élève scolarisé en écoles REP et 11 € pour les autres élèves :

Coopérative	Participation
L'Oiselet Maternelle	1 210 €
Louise Michel Maternelle	1 716 €
Linné Maternelle	1 027 €
Pré-Bénit Maternelle	990 €
Edouard Herriot Élémentaire	1 760 €
Linné Élémentaire	1 274 €
Louise Michel Élémentaire	2 743 €
Pré Bénit Élémentaire	1 870 €
Boussieu Primaire	1 386 €
Claude Chary Primaire	3 520 €
Jean Rostand Primaire	3 887 €
La Grive Primaire	1 892 €
Simone Veil Primaire	2 871 €
Victor Hugo Primaire	2 112 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 252 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux coopératives scolaires selon le tableau ci-joint ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,

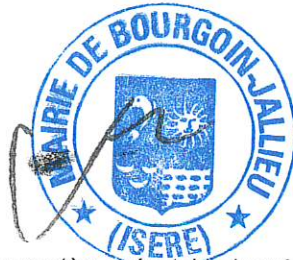
**Adopte la délibération à l'unanimité des voix.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,  
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu  
Premier vice-président de la CAPI délégué  
aux Mobilités  
Vice-président du Département en charge de  
la Transition écologique

Le secrétaire de séance



*Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.*

*Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.*